



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par :  
Eric Lapèze  
Tél : 05 36 25 87 62  
Mél : viesco@ac-toulouse.fr  
75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 Toulouse Cedex 4

Toulouse, le 18 février 2026

Le recteur de l'académie de Toulouse

-Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles R.511-44, R.511-45 et D.511-46.

## ARRÊTE

**Article 1** : Les membres autres que la présidente ont la qualité de membres d'un conseil de discipline d'établissement. Ils sont nommés pour un an.

**Article 2** : Le conseil de discipline départemental des élèves des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) du Tarn répond à la composition suivante :

### **Présidente :**

-Madame Marie-Claire Duprat, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;

### **Représentantes des personnels de direction :**

-Madame Florence Lenzini, principale du collège « Louis Pasteur » - Graulhet ;

-Madame Marilyne Debuf, proviseure du lycée polyvalent « Jean Jaurès » - Carmaux ;

### **Représentants des personnels d'enseignement**

Monsieur Philippe Farret, collègue « Victor Hugo » - Carmaux ;

Madame Sophie Lacoue Labarthe, lycée « Victor Hugo » - Gaillac ;

### **Représentant des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé**

-Madame Cécile Drouillot, lycée polyvalent « Borde Basse » - Castres ;

### **Représentante des Conseillers Principaux d'Éducation :**

-Madame Charlotte François, collègue « Jean Monnet » - Castres ;

### **Représentantes des parents d'élèves :**

-Titulaire : Madame Virginie Frize, collègue « Saut de Sabo » - Saint-Juéry ;

-Suppléante : Madame Nathalie Guérra, lycée polyvalent « Louis Rascol » - Albi ;

-Titulaire : Madame Sylvie Calmet, collègue « Renée Taillefer » - Gaillac

-Suppléante : Madame Nabila Hazime, lycée « Victor Hugo » - Gaillac

### **Représentantes des élèves :**

-Madame Maylis Carrière, lycée polyvalent « Louis Rascol » - Albi ;

-Madame Louis Leccia, lycée « Lapérouse » - Albi ;

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie,

Vincent DENIS